



**La refutation des erreurs estranges & blasphemies horribles
contre Dieu & l'Escripture saincte, & les saincts Prophetes &
Apostres, d'vn certain malheureux, qui pour telles impietez, a
este? iustement condamne? a? mourir & estre brusle? en la
Cite? de Metz, le 29 de Iuin, l'an de nostre Seigneur
M.D.LXXXII. Auec vn aduertissement en quelle maniere on se
doit appliquer à la lecture des Escritures sainctes pour en
bien vser.**

<https://hdl.handle.net/1874/452972>

LA REFVTATION

des erreurs estranges & blasphemmes
horribles contre Dieu & l'Escripture saincte: & les
saints Prophetes & Apostres, dvn certain malheureux,
qui pour telles impietez a esté iustement condamné
à mourir & estre bruslé en la Cité de Metz, le 29

de Iuin, l'an de nostre Seigneur

M. D. LXXXII.

*Avec vn aduertissement en quelle maniere on se doit app-
pliquer à la lecture des Escriptures sainctes
pour en bien ufer.*

Par

IEAN CHASSANION MINISTRE
de l'Eglise reformée de Metz.



A Strasbourg par Nicolas Wyriot.

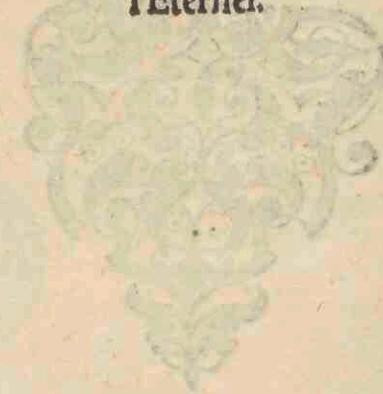
M. D. LXXXIII.

REVELATION

des éditions Gérard & Pichot
à Paris. Tous droits réservés à l'éditeur. Imprimé à la demande de
l'Église. Propriété de l'Abbaye d'Abondance, au contraire de ce qui est
écrit sur la couverture, ce livre n'a rien à faire avec l'abbaye de Gévaudan.

M. J. M.

Prouerb. 3.
Ne sois point sage à ton opinion; mais crain
l'Eternel.



Au Le&eur Chrestien S.

Rource que le bruit de l'emprisonement & executiō de ce malheureux a peu voler bien loin, & que peut estre tous ceux qui en ont ouy parler, n'ont pas bien entēdu certainement ce qui en est: i'ay bien voulu mettre par escrit la verité du faict sommairement, & les propos blasphematoires d'iceluy, avec ses arguments, pour les refuter, comme iefay de point en point: a fin que chacun puisse voir, combien il a esté meschant & plain d'impieite, & combien sa memoire doit estre en detestation, comme l'ven des plus execrables du monde. A quoy i'ay adiouste vn aduertissement, du moyen qu'on doit tenir à lire les Escritures sainctes, & comment on y doit estre préparé pour y profiter, & en tirer l'instruction qui est nécessaire.

LA REFVTATION DES ERREVRS ESTRANGES ET BLAS. phemes horribles contre Dieu & l'Escripture sain- te, & les saintes Prophetes & Apostres, d'vn certain mal- heureux, qui pour telles impietez a esté iustement condamné amourir, & estre bruslé, dont l'execution s'en est ensuivie en la Cité de Metz, le xxix de Iuin l'an de nostre Seigneur M. D. LXXXII.

Gen. 1.



Rom. 22.
Ierem. 26.
&c. 28.

Omme dès le commencement du monde
Satan qui est l'ennemi de tout bien, s'est
opposé à la parole de Dieu, tâchant de la
renverser & la diffamer de fausseté & men-
songe, aussi n'a il cessé depuis de l'assaillir
en tout temps en diuerses façons & ma-
nieres, ayant résisté de tout son pouvoirs par la bouche de
ses faux prophetes aux saints Prophetes que Dieu a en-
touyez iadis à son peuple Mais ça esté lors principalement
que ce malins esprit a fait ses grans efforts, quand il a veu
que le regne de nostre Seigneur Iesus Christ estoit par
tout establi & auancé triomphamment, nonobstant l'im-
petueux rauage des aspres & sanglantes persecutions qu'il
auoit esmeués en diuers lieux & par long temps . Alors
n'oubliant rien de ses plus dangeureuses & pernicieuses
ruses est venu par dessous terre, cuidant par ses mines &
trainées faire tresbucher en ruine la forteresse de Sion.
S'estant coulé & glissé finement au milieu de la place, &
ayant attiré à soy plusieurs de ceux qui estoient en garde,
a donné vne chaude alarme, pensant auoir tout gaigné. Il
a fair leuer du milieu de la Chrestienté plusieurs heretis-
ques pour impugner le Christianisme & luy faire la guer-
re, lesquels se sont seruis de l'Escripture sainte abusans
d'icelle pour luy contredire, en renverser la foy . Tels ont
esté

REFVTATION.

esté les Arriens, les Sabelliens, les Marcionites, les Manicheens, les Cathares, les Nouatiens & autres tels semblables, les erreurs desquels combien qu'ils ayent esté à bon droit condamnéz, comme ils sont encore à present, & ayent esté quelque temps comme supprimez & ensevelis; toutesfois cest ennemi de Dieu & du genre humain qui ne peut demeurer en repos, a semé de rechef au champ du Seigneur partie d'vn telle yuroye qu'on void pulluler aujourdhui en quelques lieux.

Mais la plus sanglante & mortelle playe, qu'il a taché de faire, ça esté dernierement par le moyen d'un ieune homme, auquel ayant mis en reste plusieurs horribles & damnablez opinions contre la vérité authentique des Escriptures saintes, & cōtre l'honneur de Dieu & des saints Prophètes & Apostres, il s'est essayé tant de bouche que par escript d'empoisoner quelques vns de ce venin pestilencieux & detestable, pour en infecter puis apres tout le monde.

Il estoit natif de Sezane pres d'Athigni en Retellois, & se nommoit Noel Journet homme graille & rousseau, & de moyenne stature, aagé de 28 ans. Il auoit esté autresfois au pais bas, & autres lieux circonuoisins, d'où (cōme plusieurs estiment) il a puisé le commencement de ses maudites conceptions. Depuis enuiron trois ou quatre ans il fit semblāt d'estre de l'Eglise reformée: car ce n' estoit pas de cœur ni d'affection, comme depuis il l'a monstré, n'ayant autre loy ne religion, que celle qu'il vouloit forger & bastir en son ceteau.

Pour paruenir à cela, son dessein estoit en premier lieu d'abolir entierement l'autorité de l'Escripture sainte, & persuader à vn chacun, qu'il ne s'y falloit aucunement arrester, faisant malicieusement comme ceux lesquels, voulans forcer quelque place à coups de canon, ils abba-

REFVTATION.

tent premierement les desfautes des assiegez, pour continuer leur baterie avec plus grand auantage. Puis il pre tendoit ayant gagné ce point de faire ses triomphes, & de mener vn chacun par le nez par tout où il luy eut pleu, & leur faire accroire que vessies sont lanternes. Ainsi en cō damnant toutes autres religions, il presumoit en dresster vne toute nouvelle, comme vn autre Mahumet.

Quelqu'vn (peut estre pensera) que ç'aït esté quelque grand personnagne & hōme de sauoir, d'auoir entreprins vne telle besonge .toutesfois il ne sauoit autre chose que lire & escrire, avec vn peu. d'Alleman & Flamman qu'il parloit, sans entendre vn seul mot de Latin. Il fut quelque temps simple Soldat, puis Maistre d'escole au village, où il enseignoit à lire & escrire aux petis enfans.

Il auoit selon son proceſſ fait deux liures, lesquels il auoit escripts en charaſteres que nul autre que luy ne pouuoit lire. Parl'yn il reiettoit totalement l'Eſcripture ſainte. Par l'autre il ordonoit de l'estat de la Religion & de la police, ſelon qu'il auoit ſongé: comme ſ'il eut eſté quelque nouveau Prophete, ou quelque Numa Pompi lius, ou quelque Solon, ou quelque Lycurgus.

Voulant commencer a ſemir ſon poison, il s'adrefſe vn Samedy à vn qui estoit de fa cognoiffance, luy decou ure ce qu'il auoit au cœur , luy faict vn diſcours du ſommaire de ſes deux liures , luy faisant montrē de celuy par lequel il vouloit renuerſer l'autorité de l'Eſcripture ſainte, lequel il promit de mettre en lettref commune & liſable , & le luy deuoit apporter le Mercredy ſuiuant, pour le faire voir à quelque homme d'esprit: estimant qu'il y prendroit gout, & que bien toſt il pourroit auoir quelques disciples.

Telle estoit doncques ſa penſée & ſon intention. Mais Dieu qui eſt jaloux de ſa gloire, & qui veille tousiours pour

REFUTATION.

pour son Israel, ne voulant pas qu'vné si malheureuse entreprisne vint au dessus, l'arresta tout court par la diligence du Seigneur Preuost de Metz & pais Messin, qu'il le vint prendre avec ses Archers au village de sainte Rafine le Lundy suiuant, comme il escriuoit ledict liure, & le mena prisonnier à Metz, où estant interrogué de ce liure, qui n'estoit fait qu'à demy, requit (tant il fut prodigue de manifester ses blasphemmes) qu'il luy fut permis de le paracheuer, ce qui luy fut accordé.

Ce liure ayant esté veu, leu & examiné, a esté déclaré plein d'Atheismes & blasphemes execrables, & non encor ouys, contre Dieu & les saintes Escriptures, tandans à la subuersio[n] de toute la Religion Chrétienne.

Entre plusieurs interroga[ts] à luy faits, luy ayant demandé s'il ne croyoit point, que Iesus Christ fut vrayement le Fils de Dieu, a respondu que Non, montrant bien par cela qu'il n'auoit pas meilleure opinion de nostre Seigneur, que Carpocrates, Cerinthus, Ebion & autres anciens heretiques, & les Turques Mahumetistes.

Luy ayant esté remontré quelques iours apres, comment grandement il erroit, dit, qu'il auoit failli, & qu'il reconnoissoit la Bible pour parole de Dieu, approuuant le Vieux & nouveau Testament. mais ce n'estoit que de bouché, & pour échapper.

Pour plus ample déclaration de sa reconnoissance, il mit par écrit vne cōfession de foy, laquelle estoit vraiment pure, en ce qu'elle cōrenoit: mais n'estoit assez ample, pour donner a cognoistre de quelle Religion il voulloit estre. Parquoy estant enquis, quelle Religion il voulloit suivre, fit response, qu'il ne pouuoit se resoudre, pour la diuersité des opinions qu'il voyoit estre en l'vn[e] & en l'autre Religion sur le point de la Predestination; iusques que

REFUTATION.

que d'autre. Ce qui n'estoit qu'un eschappatoire.
Du depuis le mesme interrogat ayant esté fait, & re-
montré qu'il auoit eu assé de temps pour y penser, & se re-
soudre à quelle Religion il se vouloit tenir. Respond qu'il
vouloit demeurer en la Religion de ses Peres, en laquelle
il auoit esté baptisé. Mais ce n'estoit que pour escapper par
ce moyen, comme il pensoit.

Quant à l'autre liure, qu'il auoit aussi escript en char-
acteres, & ne l'auoit pas mis en lettres communes, on lui
en fit faire quelque lecture par ci par là: dont on oyoit cho-
ses estranges & ridicules, des loix, & ordonnances que ce
Maistre Legislateur vouloit establir, tant pour le faict de
la Religion, de laquelle il se faisoit auteur, que de la poli-
ce, & ne vouloit pas le reciter.

En fin veu & confideré les horribles blasphemies qu'il
auoit volontairement & de son plein gré mis par escript,
& maintenus de sa propre bouche, contre l'honneur de
Dieu & la sainte & sacree Trinité, niant Iesus Christ estre
le Fils de Dieu, & disant que l'Escripture sainte est plaine
de fables, de toutes resueries & mensonges, & que Moysé
a esté vn meurtrier, vn enchanteur, & vn Capitaine de Bri-
gans & meutrières. Il a esté condamné pour réparation
d'vn telle impiété & blasphemes, a demander pardon à
Dieu, au Roy, & à la Justice, ietter ses liures & papiers dans
le feu, & les voir brusler en sa presence, & lui puis apres
estre bruslé & reduit en cendres.

La sentence de mort lui ayant esté prononcée, on lui
demanda, s'il vouloit quelqu'un pour se consoler, à quoy
il respondit, qn'il n'en vouloit point, ne d'vn ne d'autre
Religion. Estant neantmoins exhorté par plusieurs gens
de bien à recognoistre Iesus Christ pour Fils de Dieu, Sau-
teur & Redempteur du monde, n'y voulut aucunement
entendre, & mourut endurci & obstiné.

Voila

REFVTATION.

Voila quelle à esté la fin de ce poure malheureux, à laquelle il s'est precipité par son outrecuidance & folle presomption, car combien qu'il n'eüst aucun sauoir, com- medit a esté ci dessus, & qu'il semblast à le voir & l'ouyr parler, qu'il fut humble & modeste : toutesfois il nouris- soit en soy vne orgueil & opiniatreté indomtable. Ainsi l'ignorant deuient quelque fois temeraire & audacieux, ne sachant ce qu'il fait, & pensant estre où il n'est pas. Et n'y a rien de plus inique & dangeureux (ainsi dit le Co- mique) que celuy qui ne scait rien. C'est donc vne mau- uaise besté que l'ignorance, accompagnée d'orgueil. Les simples ignorans tombēt quelque fois en erreur par leur ignorance : mais estans instruits & enseignez reuennent au bon chemin d'autāt qu'ils sont dociles. Quant aux or- gueilleux & hautains, qui estans affamez de quelque vai- negloire veulent paroistre & desirēt acquerir bruit & ren- nom, ores mesme que ce soit par quelque forfaict estran- ge (ainsiqu'Herostratus qui pour faire parler de soy brusla le Temple de la grāde Diane en Ephese) ne veulent rien quitter de leurs folles & vaines imaginations, ne se lais- servaincre par aucunes raisons : ains l'opiniatrent à l'en- contre, & tant qu'ils peuvent. d'o vient ce que dit Sainct Augustin que l'ambition est la mere des herétiques.

Cont.
Epist. Ma-
nich.

Or combien que cestuy ci fut fort adonne à son sens & arresté à ses damnables opinions, il s'est montré néan- moins inconstant & variable, en ce qu'il s'est desdit & retrai- dé par quelque forme de confession, de laquelle il a été parlé ci dessus. & puis quand ayant declaré qu'il vouloit viure en la religion, en laquelle il auoir este baptisé, il n'a toutesfois onques voulu auoüer Iesus Christ estre le Fils de Dieu ne son Sauveur. Enquoy il s'est montré sembla- bles aux hereticques du temps passé, lesquels à cause de leurs propos variables & incōstans ont esté accomparez

REFVTATION.

Socr.liu.1 aux Chameleons en l'histoire Ecclesiastique.

Entelle varieté & inconstance il y a eu de la malice & astuce, quand par sa confession de foy pensant amuser les gens, il ne declaroit point, desquels il vouloit estre, ayant aussi cela de commun avec ces heretiques là, de la ruse desquels Saint Hilaire faict mention, escriptuant a l'Emperur Constantins.

Il ne faut pourtant obmettre, qu'il ne se troublast pas beaucoup a le voir, quand il ouyt, qu'il luy falloit mourir, & sembloit aller au lieu de supplice comme resolu & assuré. Dequoy on ne se doit esbahir, estant cela vnsigne & tesmoignage evident de l'efficace de Satan, en ceux qu'il tient, ainsi en ses pieges : ausquels pour mieux colorer ses impostures il peruertit le sens & la raison, pour ne pcit aprehender les peines & tourmens qui leur sont proches, comme s'ils estoient bien fermes & constans en leurs propos: combien toutesfois que ce n'est qu'vnco opiniatre & obstination. Telle forsenerie s'est montree iadis en quelques heretiques, ayat souffert la mort pour leurs meschantes opinions : à cause dequoy ils sont appellez en l'histoires Ecclesiastiques d'Eusebe par vne abusion de l'angle, Martyrs des heresies. Aussi le Diable a tenu martyrs, qui sont les tesmoins & defenseurs de ses fallaces & abusions, & s'en sont trouuez de si impudens, iusques à dire, que les peines qu'ils endurent, estoient martyrs. Dequoy S. Augustin est auteur escrivant contre l'Epitre de Parmenian, où il appelle les peines de ces heretiques, les penances de leur fureur. C'a esté vne constance & magnanimité, vrayement heroique, & digne d'admiration, quand les fideles Chrestiens assurerent de la vérité de Dieu & de la doctrine de l'Evangile de nostre Seigneur Iesus Christ, n'ont voulu flechir, & n'ont peu estre esbranlez par aucune menace des persecuteurs, n'ont peu estre vaincus par la violence.

R E F V T A T I O N.

lance d'iceux : ains sont demeurez fermes & constans au
 milieu des plus aspres & cruels tourmens de la mort, es-
 quels ils ont esté consolez & fortifiez par l'esprit de Dieu.
 de mourir pour vne mauuaise cause, contre Dieu & sa pa-
 role, c'est vne rage & fureur la plus grande qui puisse estre:
 à laquelle sont poussez tels malheureux, par l'esprit d'er-
 reur, qui les possede. Dequoy il y a eu vn exemple prodi-
 gieux en Boheme apres la mort du Roy Venceslaus. S'e-
 stant esleuée en ce royaume là vne secte, de ceux qui se
 nommoient Adamistes, allans tous nuds, & ayans entre
 eux les femmies cōmunes, soubs la conduite & par le mo-
 tif dvn certain Picard, qui se disoit estre fils adoptif de
 Dieu: Jean Zisca qui commandoit à la plus grand part des
 Bohemes, ne peut porter vne telle vilennie & turpi-
 tude. Parquoy courut sus vne relle canaille, & les tailla-
 tous en pieces, hors mis deux femmes, qu'il fit reseruer,
 source qu'elles estoient enceintes. Estans deliurées de
 leurs enfans, & ne se voulans departir de leur maniere de
 faire accoustumée & detestable, furēt bruslées: & ne ces-
 sèrent de chanter, tant qu'elles n'en peurent plus.

Or combien iustement cestuy ci a esté condamné à Epist. 50.
 mourir, il n'y a personne de bon & sain iugement estant cont.
 homme Chrestien & craignant Dieu, qui ne l'aduoüe & Epist.
 confesse. Car si ainsi est, que les heretiques meritent vne Parm.
 telle punition selon l'aduis & le iugement de S. Augustin, super
 & de S. Bernard: & la loy ordonne que les Manicheens serm. 66.
 soient mis à mort, & ceux aussi, qui sont si audacieux que Cant. cat.
 d'enseigner choses illicites, & qui destournent les autres Cod Tit.
 de la Religion Chrestienne apres quelque secte estrange: L s.
 combien plus cestuy là est coupable & digne de mort, qui de Apo
 est pire qu'herétique? Celuy est herétique (dit S. Augustin) Lib. quest.
 qui par fausses opinions corromp la syncerité de la foy, ce Euang. se
 qu'il fait, non en tous les points & articles de la foy, mais cund.
 Marsh.

REFVTATION.

en quelques vns , & quelque fois en vn seul. comme pour exemple : Les Sabbelliens nioyent la distinction de trois personnes en vne essence de Dieu , & s'accordoyent à tout le reste de l'escripture. Les Arriens nioyent l'Eternité du Fils de Dieu , & ne contredisoyent nullement aux autres points de la foy. Les Eutychiens ne vouloyent point admettre l'humanité de Christ , adououans ce pendant tout le demeurant de ce que l'Eglise croyoit. Mais ce maistre docteur reiette non seulement deux ou plusieurs articles de la foy des Chrestiens , ains les abolis tous entierement , en tant qu'en luy est : estât si malheureux de dire , que tous les liures de la Bible ne sont que fables & mensonges. L'heretique Carpocrates reiettoit la Loy seulement , sans passer plus outre. Cerdouianus & Seuerianus mesprisoient le vieil Testament , mais non pas le Nouveau. Les Alogiens ne receuoient l'Evangile selō S. Iean , ne l'Apo- calypse , approuuant toutesfois les autres Escriptures . Et les Manicheens ne tenoyent conte du vieil Testament , ne d'une partie du Nouveau : de l'autre toutesfois ils se seruoyent. Mais cestuy ci pire que tous ceux là , ne reproue pas seulement quelque partie de l'Escripture , mais la reiette toute entierement comme fabuleuse & abusiuë. Dont il a esté d'autant plus abominable & à detester.

Chap. 2. Estant l'Eglise de Dieu edifiée sur le fondement & doctrine des Apôtres & Prophètes , comme S. Paul montre aux Ephesiens , chacun des herétiques anciens à rasché de saper (par maniere de parler) en quelque endroit de la muraille de ce bastiment spirituel , ou d'y faire quelque bresche & ouverture , mais ce meschant l'est du tout es- forcé de l'abatre & renuerser du tout de scons en combles , & le desmolir rez pied rez terre , luy ostant ses bases & fondemens , assauoir les Escriptures saintes . Parquoy nous pouuons bien dire , qu'il n'y eut iamais herétique , si perfidieux

REFUTATION.

nicieux ne si coupable que ce garnement ici, & qui mieux
merita d'estre arraché d'entre les viuans. Contre les sacri-
fices Paganiques les Empereurs Chrestiens (dit S. Augu-
stin) ont ordonné par leurs loix, peine de mort à ceux, qui
feroyent tels sacrifices : montrans en cela combien peu
ou doit espargnir ceux, qui ne tiennent conte de la Reli-
gion Chrestienne.

Epist. ad
Vincent.

Par la Loyer de Dieu esrite au Leuitique 20 Chap.est
ordonné, que le blasphemateur qui aura transpercé le nom
de l'Eternel en le maudissant, soit mis à mort. Ce qui fut
premierement executé en la personne de celuy, qui auoit
estrangelement blasphemé, comme il est recité au mesme
Chap. Qu'une telle impieté ait été capitale en la République
que & Esglise d'Israël, il appert de la mort de Naboth, à la-
quelle il fut condamné par fausse accusation de blasphemie.
^{1. Ro. 21.}
Qu'il fut condamné par fausse accusation de blasphemie.
Contre Dieu. C'est pourquoy les Juifs ont voulu la-
pider Jesus Christ, estimans qu'il auoit blasphemé de se di-
riger Fils de Dieu. Ains le conseil des Sacrificateurs & An-
ciens de Ierusalem cōclut cōtre iceluy mesme, qu'il estoit
coupable de mort, pretendans la mesme occasion que
deffus, en S. Mathieu 26. Chap.

Ioan. 10.

Ce grand & redouté Monarque Nebucadnezar tou-
ché de la crainte & reuerence de Dieu, par le miracle fait
en la fornaise, ordonna par Edict (quoy qu'il fut idolatre)
que quicō que blasphemeroit le Dieu de Sidrach, Misach,
& Abdenago, de quelque peuple & nation qu'il fut, seroit
mis en pieces, & sa maison reduite en retræcts. Or s'il y eut
jamais homme, qui ait estrangelement blasphemé contre
Dieu, & transpercé son saint & sacré Nom, pour diffamer
sa renommée & maiesté diuine , ça eſtē ce malheureux,
quand il l'a voulu arguer de fausseté & mensonge en sa Pa-
role, qui est l'Eſcripture sainte: laquelle il a dit eſtre men-
songere & pleines de fables . O quel blasphemie! On ne

REFUTATION.

fauroit faire plus grande iniure, ne plus grand despit à vn homme de cœur, que de le desmentir, ou l'appeler menteur. D'ou viennent entre les hommes les plus fascheuses querelles, & les plus grāds combats & les coupts d'espee.
Si le crime de leſe Maiesté humaine eſt capital, com-
bien plus le doit eſtre celuy qui eſt de leſe Maiesté diuine?
Tel eſt celuy duquel il eſt yci question.

L. 3. ad l.
Iul. Maiest

Quand il n'y auroit quel ordonnance, qui eſtau Chap. du Deuter. touchant le faux Prophete, qui veut introduire des nouueaux Dieux, & vne Religiō eſtrange, de laquelle on n'ouyt iamais parler (telle que ce maître docteur & songeur de songes a voulu mettre en auant) elle ſuffit pour montrer, combien iuſtement il a eſté condamné à mort, ores meſme, qu'il eut faict quelque declaratio de se recognoître (ce qui n'a eſté que par ſemblant) il n'a deu eſtre pourtant exempt de punition, non plus que le meurtrier, lequel ayant perpétré quelque homicide, encore qu'il fe repente, & en ſoit marri, ne merite pas moins perdre la vie.

C'a eſté doncques par ſes horribles blaſphemēs, qu'il a eſté cōdamné à mort, lesquels ie n'ay faict que toucher cy deſſus en general, reſeruant en ce lieu le recit particuliē de quelques vns, desquels on me dōna certain aduertiffement le iour de deuant qu'il fut fait prisonnier. I'en reciteray doncques yci quelques vns, pour les refuter, & monſtrera vn chafcun, combien c'eſt homme a eſté pouſſé de l'eſprit malin, de vomir tels & ſi meschans propos. Il ſeroit bien à deſirer, que telles choses fuſſent entièrement ſupprimées & enſeuellies, & que la memoire en fut du tout eſteinte. mais d'autant que telles parolles ont eſté diuulgées, & que plusieurs en ſont abbreueuez : afin que de ſi meschans propos il ne demeure point de ſcrupule en l'en tendement d'aucune personne, il eſt expedient & necſſaire

REFUTATION.

faire d'en faire quelque recit pour les refuter, & les faire auir tant plus en horreur, & apprendre par ce moyen à rester tant mieux à la vérité de l'Escripture sainte. Il est requis de saoir quelles sont les ruses & finesse de Satan, qui ne cesse iamais de prendre nouuelles occasions de troubler la foy des enfans de Dieu. Il est bon d'estre aduer ti, de quelle armes il nous veut cōbatre, & par quel endroit il nous veut assaillir: afin qu'estsans premunis, nous soyons tant mieux preparez pour nous mettre en defense, & luy faire teste, & le rendre confus. Il y a des poisons & des Scobes venimeuses, qu'il est nécessaire de cognoistre, non pour en mesurer, mais pour s'en donner de garde. Ainsi les Peres & docteurs anciens ont bien voulu prendre la peine, de recueillir toutes les heresies qui auoyent esté devant eux, ou qui estoient de leurs temps, quoy qu'il y en eut de bien estranges & monstrueuses: & les ont mises en veue, pour aduertissement à vn chacun. Ce qui a esté fait par Epiphanius & par S. Augustin. Aussi en voyons nous vn grand catalogue & longue liste au decret de Gratian, qui a esté tirée d'Isidore.

Ad. Quod
vult Deus.
de heret.

Voulant cestuy ci renuer ser l'autorité de l'Escripture sainte, il a commencé premierement par ses cinq liures de Moysé, estimant que si ceux ci (qui sont reputez estre le fondement de tous les autres liures) estoient rendus inualides, que toute la Bible seroit de nulle valeur.

Or combien que felon le dire commun des Artistes, il ne faut point disputer contre ceux qui nient les principes, ie veux bien toutesfois entrer en lice pour combattre & rembarer ce mōstre, & le rendre confus, estant armé de la vérité de Dieu, qui est irrefragable & inuincible.

Auant toutes choses il s'atache à Moysé, & le dissame tant qu'il peut, l'appellant ennemi de nature & de tout le gēre humain, meurtrier execrable, & Capitaine de meurtriers.

REFUTATION

Deut. 7.

triérs & brigans: ausquels il fit commandement de tuer
saccager tout, lors qu'ils entreroyent en la terre de Chas-
naan: & leur fit occir toutes les femmes, & tous les en-
fans masles, qu'ils auoyent espargnez en la desconfiture
des Madianites, ne reseruant que les filles vierges. Voila
comment ce chien matin a abbayé vilainement contre
se saint personnage, excellent Prophete, & seruiteur de
Dieu.

Nomb. 31.

Si Moysé auoit fait faire telles choses de son propre
mouvement & autorité priuée, il n'y a point de doute,
qu'il ne fut à reprendre. mais ayant receu tels comman-
demens de Dieu, il est hors de toute coulpe. & tant s'en
faut qu'il soit coupable, que son obeissance est digne de
louange. Qu'il en ait eu le commandement de Dieu ex-
pres, il appert du commencement du 6. Chap. du Deut.
où il dit: Voici les commandemens & ordonnances & les
droits, que l'Eternel vostre Dieu a cōmandez, pour vous
instruire, afin que vous les faciez en la terre, en laquelle
vous entrez pour la posseder. Auāt que de reciter l'histoi-
re de la deffaite des Madianites, il dit au commencement
du Chap. 31. des Nomb. quel l'Eternel luy parla, disant, Fay
la vengeance sur les Madianites. Mais pource qu'il reuo-
que tout cela en doute, nous parlerōs de la chose en soy,
& considererons, si c'est chose non conuenable à Dieu,
d'ordonner tels & semblables explois.

Il est iuste de sa nature, pour faire iustice & punition
des meschans: comme il est benin & favorable, enuers
ceux qui s'adonnent à bien faire, & tascher de luy obeir,
car si le devoir des Princes & Magistrats terriens est de pu-
nir les malfacteurs: cōbien plus appartient il à Dieu, qui
est le souuerain Iuge de tout l'univers, de faire vengeance
des iniques & malvius. Si selon le droit des gens & loy
de nature tout meurtrier doit estre mis à mort : il n'y a
point

REFUTATION.

Point de doute, qu'autant de meurtriers qu'il y aura, ils ne soyent tous coupables de mort, quand ils seroyent dix mille & d'avantage. Autant en faut il dire des adulteres, des incestueux, des Sodomites, & autres tels vilains monstres, & des Sorciers aussi, Magiciens & enchanteurs. Lesquels d'autant plus qu'ils seront en grand nombre, plus ils feront de maux, commettront tant plus de forfaicts: & tant plus ils prouoqueront la vengeance de Dieu sur eux & leur destruction. Si donc les habitans du pais de Chanaan, & leur circouoisins ont esté si abominables que cela, cōme nous teions: il ne faut pas trouuer estrange, si Dieu les a voulu exterminer. Ce que nous pourrons dire des Madianites, lesquels estans descendus d'Abraham, au lieu de favoriser les Israélites en leur passage, auquel s'ils atouchoyent de parage, entreprendret avec les Moabites de courir sur eux, & de les mettre a val de route par execrations magiques. Dequoy ne pouuans venir à bout, furent siviliens & infames, que de leur prostituer & abandonner leurs femmes, afin de les faire cheoir par fornication charnelle & spirituelle, en l'indignation de Dieu. Parquoy ce n'a point esté sans cause, qu'estans de mesme calibre que les autres, ils ont receu vn semblable traitement.

Quant aux enfans, puis que de nature avec tous le Ephes. 2. genre humain ils sont enfans d'ire (cōme nous croyons) & lōt coupables de mort éternelle, sans la grace de Dieu, laquelle est aujourdhuy représentée par le Baptême, cōme au ciennemēt par la Circoncision: il ne peut estre que iustement, si Dieu n'en veut faire quelque punition en ce monde, mesmement quand ils sont enfans de meschantes gens, desquels ils visite les iniquitez iusques à la troisième & quatrième génération. Si le crime de le se Majesté humaine est reputé si grief, que les fils de ceux qui en sont attains & conuaincus sont par la dispositiō du droit Exod. 20. C. adl. Iul. maiest. l. v.

REFUTATION.

C. ad L.
Iul. maies t
L.V.

priuez, mesme de l'heritage maternel, & de tous leur proches parans, & de toute successio, & ne peuuent rien prendre des testamens des autres, afin qu'ils foyent tous iours poures & indigens, portans sur eux cōtinuellement l'in famie de leurs peres : & ne peuuent estre receu aux honneurs, ne a faire aucuns sermans, & faut qu'ils soyent reduits en vn si miserable estat, que la mort leur dooit estre pour soulas, & la vie pour vn supplice & tourment perpetuel : & si à la rigueur ils meritent vne mesme mort que leur pere (comme il est donné à entendre par la Loy) combien plus ceux là, desquels les Peres sont criminels de lese Maies té diuine? Tels ont esté les Chananeens & Madianites, lesquels par leur abominations, infametez & malice obstinée ont deshonore Dieu, entant qu'en eux a été, & luy ont resisté tant qu'ils ont peu. Du commandement du Roy Dagobert la ville de Poitiers fut entièrement de struite & saccagée ; & par glaive & par feu, laquelle execu tion on excuse, quoy qu'elle a été terrible & violente, par ce que les habitans auoyent cōmis crime de lese Maies té, en ce qu'estans subiects de Dagobert, ils auoyent donné secours, aide de gens & d'argent aux ennemis d'iceluy. Combien de ruines & pertes d'hommes iusques aux pe tis enfans sont aduenues & aduiennent encores au mon de par inondations d'eaux, & par tremblemens de terre? Lesquels accident ne procedans point d'ailleurs que de l'ordonnance & volonté de Dieu, ne peuët estre que iustes, comme estans les effors du iuste iugement de Dieu. Autant en faut il dire de l'occision des enfans Madianites & des Chananeens, laquelle ayant été ordonnée de Dieu iustement, n'a peu estre executée que iustement, quiconque soit, par qui telle execution ait été faictte.

Si c'est chose irridique, que le Magistrat ayant fait le procez des brigans & meurtriers. Les liures entre les mains

REFUTATION

mains de ses Satellites pour en faire la punitiō. Pourquoy
 trouuera on estrange, si Dieu a voulu, que les Madianites,
 Amorrheens, Chananeens, & tels autres peuples, ayent
 esté destruits par la mains des Israclites? Et si celuy qui de
 l'autorité & ordōnance du iuge executant à mort quel-
 que malfacter, ne pent estre tenu pour homicide, ains
 doit estre reputé ministre de iustice: pourquoy dira on que
 Moysē & le peuple d'Israël ont esté des meurtriers, ayans
 executé le mandement de Dieu? Estant la guerre iuste &
 legitime, on ne peut charger d'homicide, ceux qui au com August.
lib. i de
Ciu. Dei.
 bat ou en bataille taillent en pieces les ennemis. Or n'y a
 il point de guerre plus équitable & iuste, ne mieux fon-
 dée, que celle de laquelle Dieu est auteur, & que se fait
 par son commandement expres. Telle a esté celle, que le
 peuple de Dieu a faite cōtre les circōcis en diuers temps,
 & sous diuers choses. Lesquels tant s'en faute qu'en cela
 ils soyent coupables, que plustost ils sont dignes de lou-
 ange, pour auoir obeit à Dieu. A raison de quoy aussi Ge-
 deon, & Barac, & Samson, & Iephthes, & Dauid sont re-
 nommez, de ce que par foy ils ont combatu les roya-
 mes, se sont montrez forts en bataille, & ont repoussé le
 camp des estrangers. De toutes lesquels choses il appert
 combien impudent & effronté a esté ce garnement, d'a-
 uoir voulu ainsi diffamer Moysē, duquel le renom & au-
 thorité ne peut aucunement estre amoindrie par tels ab-
 bois. Il y a eu des antheurs profanes qui ont fait mention
 de Moysē en leurs escripts, comme Diodorus Siculus,
 Strabo, Corn. Tacitus & Iustinus, qui a fait l'Epitome de
 Trogus Pompeius: tous lesquels cōbien qu'ils ayent par-
 lé de luy, autrement que la verité ne porte, si est ce toutes
 fois qu'il ne s'en est pas trouué vn, qui l'ait ainsi blasné,
 qu'a faict ce meschât & malheureux: & y en a eu quelques
 vns de ces quatre qu'en ont parlé assez honnestement.

REFUTATION.

Or comme ce galant à detracté vilainement de Moyse, il n'a non plus espargné le nom de Iacob, ne l'appelant autrement que trompeur.

Si nons disions, que Iacob & les autres Peres ont esté parfaitement iustes, & qu'en eux il n'y a eu rien à redire, il auroit quelque occasion de parler. mais puis que nous ne nions point les vices qui ont esté en eux, que mesmes l'Escripture remarque, pourquoys les obieète il, comme si on estoit en dispute de cela? Nous ne deuons pas approuuer, dit S. Augustin, tout ce que nous lissons es escritures, que les hommes ont fait, iaçoit que par le tesmoignage de Dieu ils soyent louez. C'a esté la vieilleruse de Satan, de vouloir desgouter les hommes de l'Escripture sainte par vne semblable occasiō. Dont est aduenus, que les Mazicheens (comme dit S. Augustin) ont rejeté les lures de l'ancien Testament, à cause de quelques mesfaictz commis par certain personnage de renom qui y sont recitez.

Cont. sec.
Epist.
Gaud.

Lib. 22. ca.
7. cont.
Famf.

Gén. 30.

Quant à ce qu'il a allegué des verges verdes entrecoupées & mise dedans les auges aux gais des eaux, pour vne espeee de tromperie.

C'a esté vne industrie tirée de raison naturelle, que Dieu à donnée à Iacob, pour tecompense du temps quil auoit perdu avec so beau pere Laban, ce que ne peut estre reputé pour fraude, venant l'accroissement du bestail de la nature aidée par vn tel artifice. Pourquoys plustost n'a il parlé de la grande patience qui a esté en Iacob au milieu de tant de trauerses & fascheries qui lui ont esté données par Laban enuiron l'espace de vingt ans? & pourquoys n'a il fait mentions de la constance d'iceluy, & de la fermeté de la foy en laquelle il a persévérué iusques à la fin de ses ious parmi tant d'afflictions & aduersitez qui lui sont aduenues les vns apres les autres? En cela il a bien monstré sa malice, & de quel esprit il estoit mené.

Apres

RÉFUTATION.

Après auoir parlé ainsi indignement de ces saints personnages, voulant rendre suspects les cinq premiers livres de la Bible, il a dit que Moysé ne les a point escrits, mais que c'a esté quelque autre, parce que la mort de Moysé est récitée au dernier Chap. du Deut.

Et quel inconvenient ya il, que quelque autre Prophète, ou le Sacrificateur Eleazar ait adouste pour la fin l'histoire de la mort de Moysé? Qu'il ait écrit le Deutero-nome, il appert par le neuiesme verset du 31. Chap. où il est dit, que Moysé escriuit ceste Loy, & la donna aux Sacrificateurs fils de Leui, portans l'arche de l'alliance de l'Eternel, & à tous les anciens d'Israël, & plus bas au verset 24. est adionsté, que Moyséacheua d'escrire les parolles de cette Loy au liure, & commanda aux Leuites de prendre le liure de ceste Loy, & le mettre au costé de l'arche de l'alliance pour tesmoignage. A ceci se rapporte, ce que nous lisons au 24 liure du second livre des Chroniques, vers. 14. que le Sacrificateur Helcias trouua dans le temple le liure de la Loy de l'Eternel, qui auoit esté donné par la main de Moysé. C'est donc vne chose fause de dire, qu'autre que luy y a mis la main.

Il tient que ce liure a esté escrit en la terre de Chanaan, ce qu'il prouve par le verset 47. du 4. Chap. du dict Veurer, où il est dit que les enfans d'Israël posséderent la terre de deux Rois des Amorrehens, qui estoient outre le lourdain.

Vray est, qu'en la version commune & vulgaire, tant la tinte que françoise on y trouve ce mot *trans* & *outre*: toutefois cestuy duquel Moysé vse en ce passage, doit estre pris en vne signification toute contraire, cest à sauoir, pour *Cis*, *Dega*, selon Paduis & le iugement des plus doctes de nostre temps en la langue Hebraique. Ainsi faut il lire non seulement en cest endroit. Mais aussi au verset prece-

REFUTATION.

dent &c au premier Chap. verset premier & cinquiesme, & au 10. & 15. verset du 1. Chap. de l'osuë : comme porte aussi la version de Vatable, & la nouvelle édition latine de Francfort. Le voila bien loin de ce qu'il pensoit.

Recherchant l'aage de Thare & d'Abraham, & trouuant escrit que Thare auoit 70 ans, quand il engendra Abraham, & 205. quand il mourut en Charan, dit, quil faudroit à ce côte, qu'Abraham eut eu pour lors plus de cent trente ans: & toutesfois il n'en auoit pas 80.

Gen. 11.
Iedis d'avantage, qu'on voit par le Chap. 16. que quand Ismael luy naquit, il n'auoit que 86. & que pour cela le nombre de 70. & de 205. ne laissent point de demeurer en leurentier, & n'y a aucune repugnance ni cōtrarieté. Car quand il est dit au verset 26 de l'onziesme Chap. que Taré engendra Abram, Nachor & Aran ayant 70 ans il ne faut pas entendre, qu'en vne mesme année il a eu ces trois fils. Il y a eu quelque interualle de temps entre la generation d'iceux, cōme il est bien vray semblable. Il faut donc prendre ces parolles là, cōme s'il estoit dit, que Taré cōmença d'engendrer, quand il fut de l'aage de 70 ans. & ainsi faut il exposer necessairement ce mot au dernier verset du cinquiesme Chap. où il est dit, que Noé aagé de 500 ans engendra Sem, Cham & Iapheth: lesquels il appert estre nais en diuers temps, & auoir esté de diuerte aage. Et puis faut noter, cōbien qu'Abraham soit nommé le premier, quil n'est pas pourtant le premier nay, non plus que Sem, au passage prealegué du cinquiesme Chap. Car il est monstré au verset 21. du 10. Chap. que Iapheth a esté laisné de Sem, selon l'interpretation des plus doctes de nostre siecle en la langue Hebraique. Ce qu'il est nommé le premier, c'est d'autant que toute l'histoire suiuante est de luy, & des siens, luy estant comme le premier & le pere des croyans. Or d'autant qu'il est dit au 4. vers. du 12. Chap. qu'il auoit

REFUTATION.

25 ans, quand il partit de Charan, qui fut apres le trespass de son pere par cela il est aisē à recueillir, qu'en deduisant 75 ans des 205 que son pere vesquit, on trouuera qu'il n'as quit estant son pere a age de 130 ans. Par ainsi est estee la pugnance, que ce venerable a voulu icy faire paroistre, pensant estre bien subtil & ingenieux, de trouuer à redire en l'Escripture sainte, combien toutesfois qu'il ait esté sans lettres & sauoir. D'autant plus sa temerarité & audace a esté impudente, de laquelle nous verrons des tesmoignages plus amples cy apres.

De Sara il dit, que l'ayant faicté ancienne, on parle chap. 20. puis apres d'elle, comme d'une femme qui seroit en fleur d'aage pour estre conuoitée.

Ce n'est pas chose estrange ne incroyable, que Sara bien qu'elle fut de grande aage, ait toutesfois esté quelque temps belle femme : veu meisme qu'elle n'auoit encore porte aucun enfans. Sa beaulté a esté de longue durée, comme par vn don special & particulier. Moysé a esté en vne si bonne disposition de son corps, que iusques à l'aage de six vingts ans, auquel temps il mourut, sa veue ne fut point obscurcie, & sa vigneur ne fut point amoindrie. Deut. 34.

Du 21. Chap. du mesme liure il met en avant cōme vne chose mal conuenable qu'Ismael aage de 15 ans pour le moins, apres s'estre mocquié d'Isaac, soit dit auoir esté porté comme un petit enfant par sa mere, & ietté là soubs vnarbre, de pitie qu'elle auoit de lui.

Il adiouste du sien, qu'Ismael ait esté porté par sa mere sc̄ar de cela il n'en est fait nulle mentio au texte. Quant à ce qu'il est dit, qu'elle le ietta soubs vnarbre, vray est que le mot duquel vise Moysé, signifie communement ietter, combien toutesfois qu'il se peut prendre pour exposer & mettre cōme à l'aduenture, ce qui convient proprement à ce passage. Car Agar ne ietta point là son enfant par desdain,

REFUTATION.

dain, ne par couroux : Mais le laissa là à l'ombre soubs vn arbre, n'ayant pas le courage de le voir mourrir, comme il est dit au verset suivant. Elle le laissa donc là comme mort, assecé & à langouri de soif, ne sachant plus que luy faire, comme ainsi soit que l'eau leur fut desia faillie quelque temps auparauat. Dequoy on ne peut inferer, qu'Ismael fut vn petit enfant, veu que mesme l'armée d'Alexandre tant braue & gaillarde qu'elle fut, passant par vne contrée extrémement chaude & seche, cuya mourir de soif: tant ceste passion est violente & insuportable.

L'histoire de Dina ne luy est qu'une fable, disant pour ses belles raisons, que quand Iacob fut de retour en la terre de Chanaan, elle ne pouuoit estre de l'aage pour estre raiue & mariée: estimant que toute la generatiō de Iacob, tant des deux seruantes, que de Rachel & de Lea en Padan, Aram, n'est venue qu'en moins de 13 ans, non compris les 7. premières années de l'accord fait entre Iacob & Laban: & que Dina estant la dernière des enfans de Iacob, ne peut naistre que la 20. année de tout le temps que son pere demeura en ce pais là, lors qu'il en partit pour s'en retourner en Chanaan. Partant il conclud qu'elle n'eust peu auoir aage competant (à so compte) pour estre mariée si tost.

A cela ie responds, que l'Escripture ne dit pas, que le rauissement de Dina soit aduenu vn an ni deux ni trois apres le retour de Iacob. elle ne specific aucun temps. Parquoy on ne peut aucunement inferer de l'histoire, qu'elle fut moindre d'aage que de raison: mais plustost le contraire, veu qu'il est dit en premier lieu au Chap. 33. vers. 17. que Iacob arriua en Sucoth, là où il bastit vne maison pour soy, & fit des cabanes pour ses troupeaux: estant donné par cela a entendre, qu'il demeura en ce lieu là quel que bōne espace de temps. puis estadiousté au verset suivant,

REFUTATION.

vant, qu'il vint en Sichem, là où il acheta quelque champ,
& y dressa vn Autel. & au commencement du Chapitre
suivant le rapt de Dina est recité, n'etant nullement à doubter,
que ce ne fut au temps, auquel telle chose pouuoit
aduenir. Le temps n'est point declaré, d'autant que ce
n'est pas chose nécessaire, ne qui apporte quelque grande
instruction, d'où vient aussi, que les saints Historiens ne
remarquent pas tousiours le temps de toutes les choses
desquelles ils font mention: & ne racontent pas aussi tout
ce qui s'est fait, regardans seulement au principal de l'hi-
stoire avec la briueré & simplicité requise. Je pourrois
dire, que les sept premières années, doiuent estre comtées
avecques les autres, & que Iacob n'atendit pas le bout des
sept ans pour auoir sa femme, comme estiment quelque
gens doctes, qui prenent ainsi les parolles de la demande
d'iceluy faite à Laban au verset 21. chap. 29. comme il di-
soit, le suis assez d'aage pour estre marié, sans atendre plus
long temps. donc moy celle, qui me doit estre femme. En
ceste sorte Dina ne seroit pas trouuée si ieune que cestuy
ci la veut faire. Mais pour ce que ceste exposition n'est pas
assez ferme, ie ne m'en veux pas servir, me contentant de
ce que i'ay amené ci dessus.

Il allegue le 35. Chap. de Genèse, où apres qu'il est parlé
de Mamré, il est dit, que cest Hebron, se faisant accroire
que Caleb luy donna ce nom apres la mort de Moysé, &
qu'en cela il y a de l'absurdité & resuerie.

Mais plustost en ce qu'il suppose vne chose fausse, &
qui n'est point car où est ce qu'il trouuera escrit, que Ca-
leb donna le nom d'Hebron à Mamré, où à la ville d'Arbah?
A comparant l'aage de Joseph avec celuy de Iuda, dit,
Pvn n'est pas plus aagé quel'autre de huit ans. il comte,
quelors que Jacob vint en Egypte avec toute sa maison,
Joseph ne pouoit auoir que quarante ans tout au plus,

disoit Dieup

REFUTATION.

comme il appert de l'histoire. car quand il fut mis hors de prison, & fut présent à Pharao, il auoit trente ans; cōme il est dit au Chap. 41. vers. 46. Il faut adiouster à ce nombre les sept ans de fertilité, & puis deux des sept années steriles, au bout desquels deux années Ioseph se donna à cognoistre à ses frères, Chap. 45. vers. 6. & fit venir son pere en Egypte, lequel il arriua la troisième année de la famine. Ainsi on trouuera que Ioseph auoit pour lors quarante ans, & Iuda par consequant 48. Et comment croirons nous, dit cestuy ci, qu'en si peu de temps tant de choses soient aduenues, qui sont recitées au Chap. 31. comme le mariage de Iuda, & de ses enfans?

D'autant que l'histoire ne remarque point le temps auquel ces mariages ont esté faicts, il faut prédire le temps selon les conjectures les plus aprochantes de la vérité. Posons le cas, que Iuda se soit marié en l'age de vingt ans, come il peut estre advenu, & qu'en la première année de son mariage il ait eu Ger son premier nay, & en la seconde Onan, & en la troisième Sela. Donnons autant de temps audit Ger pour estre marié, ce seront quarante & un ans de l'age de Iuda. reste sept ans iusques à la venue en Egypte. Or il n'a pas falu tout ce temps là, pour les choses qui sont suruenies depuis en la famille de Iuda, & à lui mesme. Car Ger & Onan ne l'ont pas fait longue, comme l'histoire le montre. Tamar a été vesue iusques au refuage de son beau pere, mais non pas trop long temps, comme il est donné à entendre au vers. du susdit Chap. où il est dit, que la femme de Iuda mourut, non par apres plusieurs années, mais apres plusieurs iours. & ne faut douter, que lors, n'ait esté le temps de la fertilité. & ne sont aduenies tant de choses à Iuda, ni à ses enfans, depuis auoit marié son premier fils, que sept ans ne le puissent trouuer iusqu'à sa venue en Egypte, pour auoir 48 ans, & auoir 8 ans plus que Ioseph.

De

R E F U T A T I O N

De Beniamin il dit, qu'au Chap. 48. il est parlé de luy comme d'un enfant, & que toutesfois au Chap. 46. il est recité, qu'il vient en Egypte avec dix enfans siens.

Le responds à cela, que le mot *ieled* duquel vse Moysé en ce Chap. 48. vers. 20. parlant de Beniamin, ne signifie pas seulement celuy qui est enfant, mais aussi celuy, qui est fils & garçon, & ieune homme, comme en Gen. 4. 23. Ainsi se prend *nahhar* au vers. suiuāt 22. comme au 1. Sam. 21. 4. & 2. Sam. 2. 14. Combien donc que Beniamin fut pere de dix enfans, ce n'est pas chose estrange, qu'il soit apelé ieune homme, au regard de ses autres frères qui estoient plus agez queluy.

De l'Exod. Chap. 4. il amene pour vne chose mal accordante, que Moysé print sa femme pour s'en retourner en Egypte, cōme ainsi soit que du Cha. 18. du mesme liure il appert le contraire, selon son opinion.

La deduction du texte monstre voirement, que Moysé amena sa femme avec soy en Egypte. Or quant à ce qui est recité au 18. Chap. que Iethro print la femme de Moysé, & ses deux fils, & les luy amena au desert, cela ne repugne point, estant aduenu que Moysé eut auparavant enuoyé du desert sa femme & ses deux enfans à son beau pere, cōme il est signifié sur la fin du second verset de ce Chapitre, où il est dit, qu'il print la femme de Moysé, apres qu'il l'eut enuoyée, ce que ce galand ne touche point.

Du Chap. 7. il allegue, que les eaux d'Egypte furent conuerties en sang par Moysé & Aaron, & que les Magiciens en firent autant par leurs enchantemens. ce qu'il estime auoir esté impossible.

Toutes les eaux d'Egypte apparantes & quise voyoyent, furent indubitablement muées en sang par Moysé & Aaron. Quant aux Magiciens, combien qu'il ne restat vne seule goute d'eau en tout le pais, ce n'est pas toutes

REFUTATION.

Fois chose incroyable, qu'ils ayent fait morte de quelque
apparence d'eau, laquelle ils ayent representee come tour-
née en sang, devant les yeux de Pharao & de ses gens: puis
que c'estoit par enchantement. Ce qui a esté à Pharao avec
telle efficace d'erreur, qu'il a estimé cela autant, que ce qui
auoit esté fait par Moysé & Aaron.

Du 9. Chap. suivant il produit, que tout le bestial d'E-
gypte mourut de pestilance, & peu aupres au même Cha-
pitre , que les bestes furent frappées es champs de telle
gresle, qu'elles en moururent. Du Chap. 12. il adicoste, que
tout premier nay de la bestie mourut . Lesquels passages il
estime estre contraires l'un l'autre, disant que si par la pe-
stilance toutes les bestes moururēt, il n'en demeura point
de reste pour estre frappées, ne de la gresle, ne par le de-
structeur.

Mais cest oultre cuido & ignorant n'auoit pas enten-
du ni aprins , que ce mot de *Tout* qui est vne particule v-
niuerselle, se prent quelque fois en l'Escriture sainte par
synecdoche, c'est à dire non pas pour la totalité entiere-
ment, mais pour la plus grand part: come quand il est dit
en Isaïe, que toute chair viendra adorer devant la face de
l'Eternel, Chap. 66. vers. 23. C'est vne Prophetie de la vo-
cation generale des Gentils (signifiées par ces deux mots
Toute chair) qui deuoyent estre recueillis en l'Eglise pour
seruir à Dieu. de laquelle grace toutesfois tous entiere-
ment n'ont pas esté faits participans, mais plusieurs. Ain-
si il est dit au 6. vers. du 1. des Coloss. que l'Evangile est par-
venue par tout le monde, c'est dire, en plusieurs & diuers
lieux du monde. Voila comment aussi il est yci dit, que
tout le bestial mourut , c'est qu'il y en eut vn grand nom-
bre de mort par vne telle pestilance, qui fut griefuc & ex-
traordinaire. Quand on parlera de quelque grāce des
confiture d'une bataille , on dira des vaincus, que tous y
sont

REFVTATION.

sont demeurez, iacioit que plusieurs ayent eschappé. tou-
tes fois on ne trouuera point estrange vn tel langage, estat
assez visité en diuerses sortes & manieres.

Il y eut des tenebres si espesses & si obscure en Egypte Ephes. 10.
que personne ne se leua de son lieu par trois iours. Com-
ment donc, dit il, Pharaon a peu appeler Moysé pour parler
à luy.

Ce seroit vne difficulte bien difficile à vuider, si durant
les tenebres de la nuit l'usage des chandelles où des lam-
pes n'estoit point.

Quant aux eaux qui sortirent miraculeusement au de-
sert, il dit, qu'il en est parlé d'une sorte au 17. de l'Exod. &
d'une autre au 20. des Nomb.

En cela il fait paroistre sa lourde ignorance, ne voyant
pas que ce sont deux miracles & deux histoires diuerses:
estant fait le premier lors que le peuple estoit en Raphi-
dim, deuant la deffaire des Amalecites. & le second en Ca-
des, où Moysé frappa la pierre par deux fois.

A ce qui est recité au 20. des Nomb. que le Roy d'Edom
refusa le passage de son pais aux Israélites, il oppose ce qui
est escript au Deuter. Chap. 2. comme chose contraire.

Vray est, que ceux d'Edom ayans quelque crainte au
commencement de la grande multitude des Israélites, se
mirent en armes contre eux, & leur firent refus de ce qu'ils
leur demandoyent: mais apres auoir cognu leur intentio
par le trait du temps qu'ils sejournerent à l'entour de leurs
frontières Deut. 2.1. n'ayants plus aucune deffiance d'eux,
ils se monstrent plus humains & favorables envers eux,
leur accordans & viures & passage, comme il est donné à
entendre en ce chap. du Deuter.

A ce qui est dit en Iosué Chap. 8. verset 17. qu'il ne resta
point vn homme en Aï, ni en Beth-el, qui ne sortit apres
Israël, il oppose le verset 23. du 1. Chap. des Juges, où il est

REFUTATION.

dit que ceux de Joseph suprindrent la ville de Beth-el.
Il est parlé seulement de l'affaillie que fit ceux de Beth-el, sans qu'il soit fait mention d'aucune des confitures d'eux, ne de la prise de leur ville pour lors. Parquoy il n'y a rien en cela de contraire.

Au 14. vers. du 14. Chap. de Josué il trouve une absurdité, en ce qu'il est là dit, que Hebron fut donnée à Caleb en héritage, & qu'au premier Chapitre des Juges il est recité, que les enfans de Juda la prindront, ce qu'il pense avoir été long temps après.

Mais il ne voit pas que c'est une Repetition, de ce qui auoit été fait auparavant, comme il se voit du 15. de Josué vers. 13. 14. & que cette histoire est ramentue par occasion, car d'autant qu'il est là recité, qu'Adonibezec fut mené prisonier en Ierusalem par ceux de Juda, où il mourut, il est déclaré comment Ierusalem estoit entre leurs mains, c'est d'autant qu'ils l'avoient prise auparavant, comme aussi Hebron. Ainsi au 14. Chap. de Josué Hebron a été donnée à Caleb par droit d'héritage, & au Chap. suivant il est dit, comme il en print possession, ayant expulsé les habitants d'icelle, ce qui est répété au 1. des Juges.

Il eut bien voulu, que l'auteur du liure des Juges parlant de la prise de Ierusalē par ceux de Juda eut fait aussi mention de Dauid, par qui aussi elle a été prise, comme il est dit au second liure de Sam. Chap. 5.

Mais il ne considère pas, que ce sont deux histoires diverses, car ce qui est dit au 1. des Juges répondant au 15. de Josué est touchant la prise de la ville: & ce qui est recité de Dauid, est de la prise non de la ville, mais de la forteresse, comme il est montré par le chap. onzième du 1. liure des Chroniques vers. 5.

Il ne trouve pas convenable que treize villes aient été baillées aux Sacrificateurs fils d'Aaron du temps de Josué

REFVTATION.

Iosué 21. chap. vers. 5. disant, qu'il n'auoit pas lors des Sa-
cificateurs pour habiter la moitié d'un bien petit village.

Responce à cela, que comme les partages de la terre de
Chanaan n'ont pas esté faits seulement pour ceux, qui
estoyent lors du temps de Iosué, mais aussi pour leurs
hairs, successeurs & descendans: semblablement aussi les
villes qui escheurent aux fils d'Aaron, n'ont pas esté don-
nées seulement pour ceux qui estoyent lors presens, afa-
uoir pour Eleazar & Ithamar: mais principalement pour
leur posterité, qui deuoit estre en bon nombre.

Il se moque de l'histoire de Samson, & de ce qui est
recité des deux colomnes, disant, qu'elles deuoyent estre
bien pres l'une del'autre, où qu'il auoit les bras bien longs,

Ce garnement n'a pas entendu, que les bastimens de
ce temps là & de ces côtrées estoient autres que ceux de
nostre temps, & que nous auons entre nous. Car le plus
haut estage d'iceux (omme on void encors en quelques
villes d'Italie) estoit au descouvert, & le solier à claires
voies, & par grand traillis, pour donner clarté à l'estage de
dessous: semblables à ceux par lesquels le Roy Ochozias
cheut en sa chambre en Samarie, dont il mourut. 2. Rois
1. 2. De telle structure & façon estoit le dessus du Temple
de Dagon. autrement tant d'hommes & de femmes qui y
estoyent montez, n'eussent peu voir Samson dessous eux.
Estant donc ce toit ainsi façonné & leger, deux seules co-
lomnes suffisoyent pour le toustenir par le milieu, lesquel-
les n'estans gueres distantes l'une de l'autre selon l'archi-
tecture qui nous est incognue, ce n'est pas chose incroya-
ble, que Samson les ait embrassées, & que le toit charge
de tant de gens, & tresbuchant en bas, ayant fait une si
grande ruine & escarboilement de peuple.

Il trouue une chose mal accordante, qu'au 19. Chap.
de Iosué vers. 45. Il est parlé de la ville de Dan, cōme prin-

R E F V T A T I O N.

se du temps de Iosué , de quoy toutesfois il est fait aussi mention au 18. des luges , cōme vne chose aduenue long temps apres .

C'est vne mesme histoire , qui est recitée en lvn & en l'autre Chapitre . mais elle est touchée sommairement en Iosué , pour raison du partage de ceste lignée de Dan , à laquelle ceste ville est depuis eschute . Au liure des luges le fait est raconté tout du long & bien amplement , come en son propre lieu , avec toutes ses circonstances . & n'y a que ceste diuersité . c'est qu'en Iosué il est dit , que la ville estoit appellée Lesen , & au liure des luges , Lais . c'estoit vn mesme nom prononcé diuersemēt . D'autant donc qu'en Iosué les partages des lignées d'Israël sont descrits , c'est à ceste occasion , qu'il est fait mention de ceste ville laquelle fut prinse & possédée par les Danites , long temps apres les partages faits par Iosué . Dont il est aisē à voir , que Iosué n'est pas l'autheur de ce liure , c'a esté vn autre qui a été depuis . Vray est , qu'il est intitulé du nom de Iosué , mais c'est d'autat , que toutes les choses memorables qui y sont recitées , sont aduenues soubs la conduite d'iceluy : cōme par semblable raison les deux liures de Samuel sont appellez du nom de Samuel .

Finalement il oppose , ce qui est escript de Dauid au 16^e du 1. Sam. à ce que nous lissons au 17. Cha. du mesme liure , par ce qu'estant dit premierement que Dauid estant mené à Saul pour le seruir , auquel il fut agreable , il est toutesfois parlé de luy par apres comme d'un homme incognu , lequel Saul ni les siens ne le cognoissoyent point .

Si ce qui est recité au Chap. 18. auoit été fait apres ce qui est escript au Chap. precedent , il y auroit de l'absurdité . mais c'est chose certaine , que le combat & la victoire de Dauid contre Goliath à precedé , comme il est donné à entendre , par la louange qui est donnée à Dauid , d'estre robuste .

REFUTATION.

robuste & vaillant homme de guerre, au verset 18. du sui-
dit Chap. 16. Car pourquoys eut on aussi parlé de luy, si nō
pour le regard d'vn si remarquable victoire? A ceci est
conformé ce qui est dit au vers. 21. du mesme Chap, que
Dauid fut coustiler de Saul. auquel estat s'il eust été
lors que les Philisthins deffroyent l'armée d'Israel, il eut
esté indubitablement au camp avec le Roy son maistre, &
non pas au champs gardant les brebis de son pere, vers. 20.
Chap. 17. Par cela voit on clairement, que ce qui est recité
au Chap. 16. est aduenu quelque temps apres la deffaite
de Goliath & des Philisthins. Ce qu'il ne faut trouuer
estranges, d'autant que l'ordre & la suite du temps n'est
pas touſiours obſeruée exactement es histoires de l'Eſcri-
pture ſainte. Laquelle ſe contente du ſimple & ſommaire
recit des choses plus neceſſaires & profitables, ſans l'a-
muser à toutes les proprietez, & conditions communi-
ment requises en l'histoire. De quoys ie produiray vn ſem-
blex exemple, qui ſuffira pour tous autres, touchant le
despart de Esau & des siens de Chanaan, pour aller de-
meurer en Seir, dont il eſt parlé au 32. de Genese, apres le
recit de la rencontre d'iceluy avec ſo frere Iacob, laquelle
toutesfois n'eſt aduenue que du temps que l'edit Esau des-
muroit audit Seir Chap. 32. 3-

Voilà les points en ſomme que ce meſchant & mal-
heureux home a voulu mettre en avant pour reuoquer
en doute, & ancantir l'autorité de l'efcripture ſainte,
furquoys ie ne me puis assez esmerueiller de ſon audace &
impudance, quand par ſon ignorance accompagnée d'im-
piété il a voulu condamner defauſſeté & mensonge, ce
que les plus doctes & toutes gens craignans Dieu ont en
admiration & en grande reuerence, comme eſtant la ve-
rité & propre parole de Dieu.

Or comme ce chien matin a vilainement abbayé

REFUTATION

contre les liures du vieil Testament, mesdisant aussi bien des Euangelistes & des saints Apostres de nostre Seigneur que des Prophetes & Patriarches; de sorte que i'ay horreur de tāt de blasphemēs, & n'en puis reciter d'avantage, tant ils sont enoromes. Il a esté si forsené de presomption & ou tre cuidance, de s'accomparer à Iesus Christ, disant auoit entrepris quasi vne mesme querelle queluy, en condamnant les cruautez des Iuifs & de Moysē.

Combien ce monstre a esté remplis de venin & d'orgueil, & combien sa memoire est damnable & à detester, chacun le peut voir & cognoistre. Chacun aussi peut bien apperceuoir par les choses ci dessus escriptes, combien véritablement tous les beaux arguments d'iceluy sont renuersez, & cōme ils s'en vont en fumée. Neantmoins pour monstrer encores d'avantage combien meschamment il adetracté des Escriptures saintes, chargeant les Prophetes & Apostres de fausseté & mensonge, i'adousteray ceci, qu'il n'est point vray semblable & n'est aucunement croyable, que ceux là ayant esté mensongers & abusieurs, qui ont condamné toutes fraudes & tromperies, & ont repris ceux qui en ont este entachez. Ceux là sont communement adonnez à controuuer des bourdes & à mentir (dit Lactance) qui veulent estre riches, & en veulent auoir à quelque prix que ce soit. De laquelle conchoitie ont estéesloignez & les Apostres & les Prophetes, ayant été aucuns de ceux ci Princes ou Rois. Lesquelles personnes ne peuuent estre subçonnées de telles vices. C'est chose notoire, qu'ils n'ont point parlé ni escrit par aucune affection de vaine gloire pour se faire, & acquerir bruit & renom: veu que la pluspart d'iceux n'ont point eu honte de leur vile, & abièste condition, de laquelle ils ont fait mention franchemēt. Ils n'ont point cerché de complaire aux hommes pour estre en leur bōne grace, ainsi se sont opposez

REFUTATION.

opposez voirement à leurs affections desordonnées, & à toutes leurs actions mauuaises & iniques: & ont redargué mesmes ceux là, qui estans en estime estoient coupables. En qnoy se void & se manifeste tāt plus la dignité, la splendeur & l'excelēce de l'Escriture sainte, en ce qu'elle n'espargne personne, & nedissimule point les vices & imperfections des vns ni des autres, & ne fait point les pechez enormes, mesmes des plus grans: afin que nul ne se glorifie qu'en la misericorde de Dieu. Ce qui montre euidam-
mēt, que ceux qui ont mis par escrit telles histoires, n'ont point esté menez de quelque esprit & affection charnelle: ains ont esté conduis par le S. Esprit, qui est l'Esprit de vérité. Ce que nous pouuons bien dire de Moysé, lequel escrivant les faits & actes de ces ancêtres & progeniteurs & de ceux de son temps, & qui mesmes lui attouchoyent de pres, ne montre point, qu'il soit passioné d'aucune affection humaine, pour desguiser & pallier les fautes d'icceux, ou les passer sous silence, mais les produit en lumiere, telles qu'elles sōt, sans s'espargner soymesme, en ce qu'il a esté à reprendre.

C'est chose par trop impudente & hors de toute rai- Deut 3 26
son, de taxer les Prophètes de quelque fausseté, cōme s'ils Nomb. 27
auoyent conspiré tous ensemble vnamimemēt à mettre par escrit des fables & mēsonges. Ceux qui ont entre eux quelque mauuaise intelligence & conspiration pour circonuerir & abuser autruy, ils communiquēt de leurs se-crets, ou en presence, ou par lettres, ce que n'ont fait les Prophètes, & n'y a peu auoir entre eux aucune collusion, veu qu'ils ont esté la pluspart en diuers temps & siecles, les vns apres les autres. Car Dauid a esté depuis Moysé en-viron 400 ans. Apres Dauid Isaie a esté enuiron 204 ans. Apres Isaie Ieremie enuiron 88 ans. & apres Ieremie Da-niel a prophétisé enuiron 60 ans. Tous lesquels n'ont-

REFUTATION.

moins avec les autres Prophetes ont annoncé vne mesme Dieu, vne mesme foy, vne mesme esperance, vne mesme Loy. & vne mesme sanctification & iustice de bonnes œures, sans aucune contradiction & repugnance, estans poussez dvn mesme esprit, qui est de Dieu, ausquels n'ont esté semblables les Philosophes, qui par leurs écrits voulans estre reputez sages, ont montré leur vanité & folie, en ce qu'ils ont fait de grans discours de plusieurs choses sans aucun vray fondemēt & certitude; & ne se sont point accordez entre eux es points qu'ils ont traitez de Dieu, du monde, & de la Religion: disans les vns d'une sorte, & les autres d'une autre, & tout au rebours: & ce d'autant qu'ils n'ont point esté fondez sur la vérité de Dieu, laquelle est tres certaine & inuariante, tousiours vne mesme, & tousiours semblable à soy.

AVERTISSEMENT EN QUELLE MANIERE ON SE DOIT AP- PLIQUER À LA LECTURE DES ESCRIPTURES SAINCTES POUR EN BIEN USER.



Insi ce malheureux à voulu hurter contre la pierre & le rocher, à voulu ieter de la poussiére en l'air pour obscurcir la clarté du Soleil, & oster la lumiere du monde. Il a voulu renuerfer ciel & terre, & desmouler les fondemens de la foy Chrestiene, qui sont les Escriptures sainctes, desquels l'antiquité, l'accord & consentement perpetuel & inuariante qui se voit en toutes leurs parties, l'accomplissement de leurs propheties, & la conseruation miraculeuse d'icelles durant tant de siecles, & nonobstant tous les efforts de Satan tendant à les abolir, montrent euidamēt, que ce ne sont pas escripts proce-

REFVTATION.

procedans de l'artifice & inuention humaine , mais que Dieu en est l'autheur. Là reluit vne sapience de Dieu du tout admirable. Là se manifeste vne doctrine, nō pas charnelle ni de ce monde, mais celeste & diuine. Là aussi se déploye vne maiesté venerable & vertu supernaturele, laquelle penetre iusques au cœur de l'homme, rauit ses esprits, change son naturel, & le rend assuré & cōstant, mesme au milieud de la mort . C'est ceste parole de Dieu, pour laquelle vne infinité de martyrs ont enduré constammēt plusieurs. grieſs & douloureux tourments iusques à la mort. A ceste verité de Dieu cōtenue es liures de la Bible non seulement vn peuple ou deux , mais presque toutes nations se sont soumises d'un commun accord & consentement par obéissance de foy. Tant plus donc cestuy ci s'est montré insensé . & poussé de l'esprit malin , quand si impudamment il a osé assaillir & impugner vne telle forteresse . Il a fouillé dedans comme vn vilain pourceau , souillant & gaſtant toutes choses . Il a voulu d'un esprit profane & hautain passer par dessus le choses saintes , & faire iugement de l'Escriptures selon son sens & iugemēt charnelle . Ce qui l'a fait precipiter en cest abysme d'erreurs & blasphemēs .

Parquoy chacun doit estre aduerti, comment & en quelle maniere il se doit adonner à la lecture des Escriptures saintes . c'est que premierement il aye ceste persuasion , que là nous est proposée la verité de Dieu infailible , à laquelle il ne faut nullement contredire , non pas mesme de la moindre pensée qui puisse estre en nos esprits . S'ils auteurs & disciples du Philosophe Pythagoras luy ont porté ce respot , & ont eu sa doctrine en si grāde estime , qu'ils n'estimoient point leur estre licite d'en desbatre , ne d'en venir en aucune dispute : & estāns requis d'en rendre quelque raison , ne respondoyent autre chose , sinon àvz des sp̄z :

AVERTISSEMENT

signifiants par cela qu'il failloit tenir pour certain, ce qu'il leur auoit dit, sans qu'il fut besoing de s'en enquerir d'autre partage: combien plus deuons nous porter de reuerence à la parolle de Dieu, qui nous est manifestée es escrits des Prophetes & Apostres? Cō bien plus doit elle auoir d'autorité sur nous, veu qu'elle n'est pas pour amuser nos esprits à quelques vaines & friuoles speculations, mais pour l'instruction & cō solation de nos ames, & pour l'assurance de nostre salut. Si les escoliers & apprentis doivent estre dociles & obeissans pour faire quelque profit & s'avancer, en ce à quoy ils se veulent adonner: il faut bien aussi que ceux qui veulent apprendre quelque chose en l'escole de Dieu, ayent vn esprit doux & paisible, pour adiouster foy à ce qu'ils oyent, ou lisent ou entendent.

En apres il est requis, qu'on soit touché d'une vraye crainte de Dieu, qui est le commencement & le chef de la piéce, comme il est dit au premier des Proverbes. C'est par là qu'il faut commencer, si on veut profiter en la parole de Dieu, à laquelle il faut que chacun tremble, comme il est donné à entendre au 66. Chap. d'Isaie. Partant il faut nécessairement estre eslongné de toute vaine & folle presumption de soymesme & d'outrecuidance, sachans que nous sommes aveugles de nostre nature, & quel homme ne peut par sa faculté & intelligence naturelle comprendre les choses qui sont de Dieu, car elles luy sont folie, & ne les peut entendre, s'il n'est adressé & conduit par le S. Esprit.

A este cause il faut qu'en renonçant à nostre propre sens & raison charnelle, & à toute nostre intelligence, nous demandions à Dieu en toute humilité la lumiere de sa grâce, pour nous guider & nous ouvrir l'entendement, afin que nous puissions comprendre les choses nécessaires à nostre instruction, sans chercher de paistre nos esprits de quelques

AVERTISSEMENT.

vaines speculations, & nous embrouiller en des questions
voulages & friuoles, dont nous ne pouuons recevoir au-
cun profit ni auancemēt. Le S. Esprit nous servira de guis-
de & adresse, & comme d'eguile touchée a l'aimant, pour
nous montrer en la Carte la route de nostre nauigation,
& où nous pourrons estre.

Et d'autant qu'il ne suffit pas d'auoir quelque simple
cognoscance de l'Escriture, si de nostre costé il n'y a le de-
sir & affection d'obeir à Dieu, il faut que nous ayons ce bō
propos & saincte resolution, de conformer toute nostre
vie à la volonté de Dieu, selon qu'elle nous est declarée en
la parole, qui est le vray usage d'icelle, suivant ce que dit
S. Paul au 3. Chap. de la 2. à Timothée, qu'elle est profita-
ble à enseigner, à conuaincre, à corriger & instruire en iu-
stice; afin que l'homme de Dieu soit à compli & appareillé
à toute bonne œuvre.

Et sans ainsi préparez, il n'y aura celuy tant soit il rû
de & ignorant, qu'il n'y trouue doctrine propre & conue-
nable pour soy. L'Escriture (dit S. Augustin) est si bien accommodée,
qu'en chacun en peut puser autant qu'il luy en faut, moyennant qu'il approche de ceste vie fon-
taine deuotement & avec crainte de Dieu. Seulement en
saint (dit S. Chrysostome) chacun peut entendre les cho-
ses, qui ont este escriptes par les Prophetes & Apôtres,
lesquels ont este ordonnez pour estre docteurs de tout
le monde. C'est pourquoy il a exhorte là mesme tout le
peuple, que non seulement ils fussent attentifs aux choses
qui leur disoit de bouche en ces sermons: mais aussi qu'e-
stians en leurs maisons ils s'adonnaissent à la lecture des Es-
criptures saintes sans exception d'aucune personne. Que
nul ne replique, dit il, ic suis subiect au barreau, & suis hō-
me de justice, ic suis en charge publique, ic suis artisan &
hōme de mestier, i'ay femme & enfans à nourrir, ce n'est
pas

AVERTISSEMENT.

pas à moy delire l'escriture. C'est à toy, voire d'autant plus que tu as besoin d'une aide & renfort au milieu de tant de négoces. Ailleurs il dit, Prenez vos mains la sainte Bible quand vous serez chez vous: & lissons les escriptures saintes. La femme, dit il, autrepart, étant assise en la maison peut vaquer à oraison, & à la lecture, & à autres bonnes œuures.

Hom. 29.
in 9. cap.
Gen.

Hom. 6.
in cap.
Iordan. 10.

August.
lib. 2. de
doct. Chr.

Hom. 3. de
Lazz.

A&t. 8.

1. Cor. 2.

Vray est, qu'il y a des passages, qui semblent être obscurs & difficiles, comme dit saint Pierre de quelque points tournent, comme aussi les autres Escriptures à leur propre destruction, mais c'est pour nous mieux exercer & humilier, & rabattre la hautesse de nostre esprit, & nous faire avoir en plus grande estime, ce que nous ne pouuons sonder ni comprendre de premier coup. D'autant que communement nous mesprisons les choses qui nous sont presentes, & que nous trouuons aisement. S'il y a quelque chose d'obscur (dit S. Chryostome) que tu ne puissé entendre, regard y souuent: & si tu n'en penx venir à bout, courage d'apprendre, & que tu ne sois point negligenter que tu n'eusses personne pour t'enseigner, Dieu ne te defaudra point: luy mesme t'en donnera la reuelation & intelligence. Souviene toy de l'Eunuque de Candace royne des Ethiopiens, lequel ne pouuait entendre ce qu'il lissoit de l'Ecriture, Dieu luy enuoya aussi tost vn Docteur pour l'instruire. Si Philippe ne se presente point, l'esprit que l'a fait approcher du chariot de l'Eunuque te sera present. Voila ce qu'en dit Chryostome, ce qui est bien à noter, car de fait c'est Dieu, qui nous reueille les choses secrètes & cachées par son esprit, à raison de quoy il est appellé l'esprit de sapience & de reuelation au i. Chap. des Ephesiens.

Et

AVERTISSEMENT

Et pour ce que Dieu départ de son Esprit aux Docteurs de l'Eglise, d'une façon plus speciale & singuliere qu'aux autres, leurs expositions doivent estre prises & receues, estans conformes à l'analogie & proportion de la foy. A quoy se rapporte ce que dit S. Paul au 5. Chap. de la 1. aux Thess. Nesteignez point l'esprit, ne desprisez point les Propheties.

Et ores que nous ayons aucunement profité en l'intelligence des Escriptures, ne pensons pas pourtant que nous n'ayons bien besoing de plus grand auancement: d'autant que la sagesse qui nous y est manifestée, est comme vne mer inépuisable, & comme des abysses, desquels nous ne pouuons sonder le fonds, tant que nous serons en ceste infirmité de chair. Car nous ne cognoissons qu'en partie, & ne prophetisons qu'en partie, iusque à ce que la perfection soit venue.

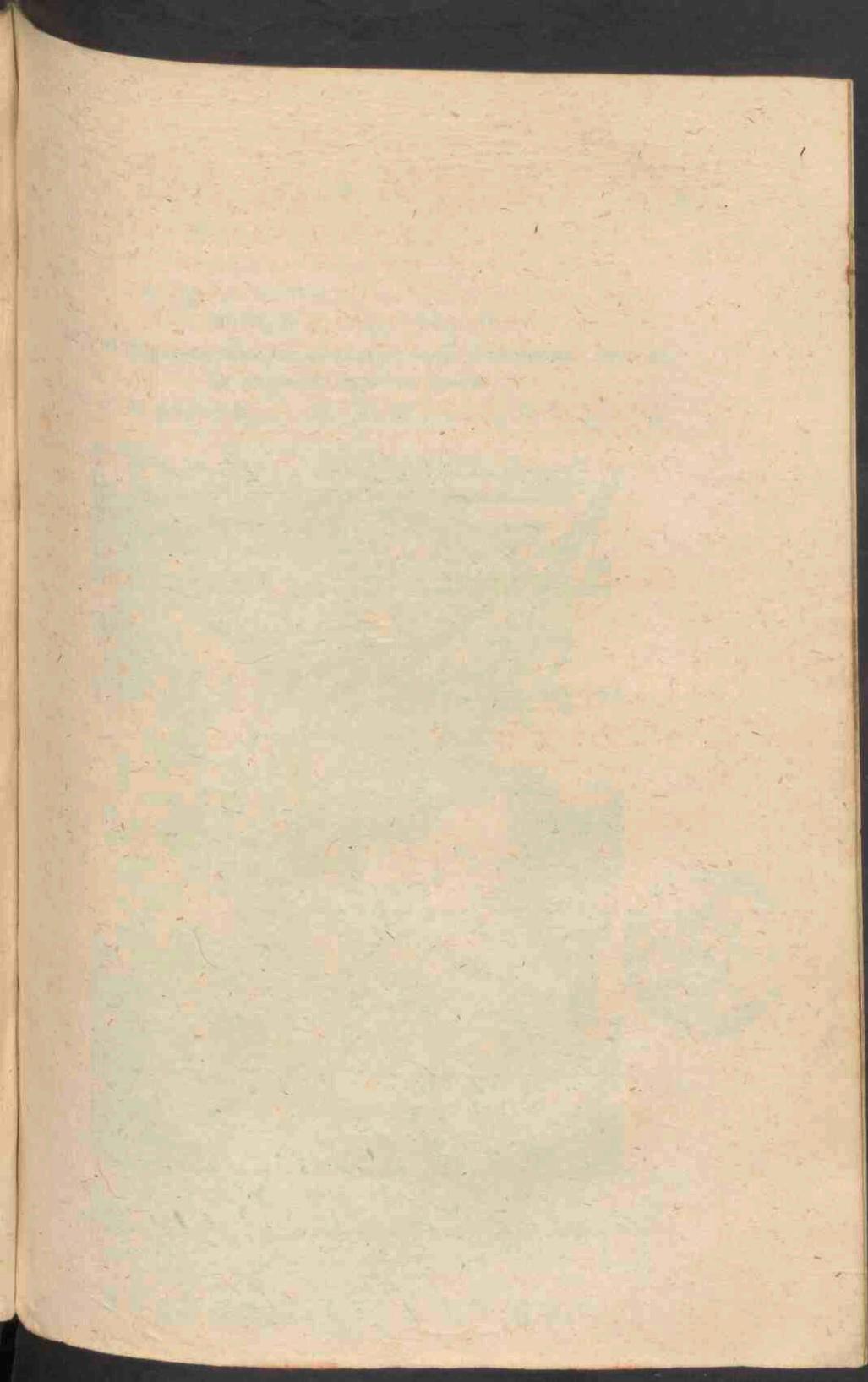
Et d'autant que Iesus Christ est le but & la fin de la Loy & des Prophetes, & est comme la matière & la substance de l'Evangile, c'est à luy auquel nous deuons rapporter toute la doctrine de l'Escripture sainte, de laquelle il est l'accomplissement & la perfection. C'est à luy auquel nous devons tousiours viser, pour aller droit, sans extrauguer ça & là à l'auanture, comme ceux qui vont aux champs, & qui se foruoyent, ne suiuans aucun chemin ne sente. C'est ceste Tramontaine, & ce beau Soleil resplendissant, auquel les bons Pilotes & vogueurs de ceste grande mer prennent leur esleuation & de nuit & de iour. C'est l'encre ferme, & seure de nostre nauire, à laquelle il nous faut arrester sans vouloir cingler & faire voile plus auant, de peur que nous ne tresbuchions en quelque gouffre, ou que nous ne facions naufrage. C'est pourquoi ce grand Apôstre & Docteur des Gentils quoy qu'il eut eu de grande visions & revelations, & eut esté rani iusques au tiers ciel,

AVERTISSEMENT.

voire en Paradis, & eut ouy parolles inenarrables, n'a poit
faict estat toutesfois, & ne s'est point voulut glorifier de la-
^{1. Cor. 2.} uoir autre chose, sinô Iesus Christ & iceluy crucifié. C'est la
vraye science ferme & solide, au prix de laquelle toutes
les sciences humaines ne sont que vent & fumée: d'autant
qu'elle donne vn vray contentement & repos à l'esprit,
paix & ioye certaine à la conscience. Bref cest vne scien-
ce incôparable, & qu'on ne peut assez priser & haut louer,
d'autât qu'elle cointient de richesses, qui sont admirables,
^{Coloss. 2.} à quoys S. Paul regarde, quand il dit, qu'en Christ sont ca-
chez tous les thresors de sapience & de science. C'est aussi
^{Iohan. 17.} en quoys git la vie éternelle, de cognostre le seul & vray
Dieu pour le seruir & adorer, & Iesus Christ qu'il a en-
nuoyé, afin de le tenir & aduouer pour seul Sauveur &
Redempteur.

Celuy qui estant ainsi disposé & touché de la crainte
de Dieu, avec humilité d'esprit sera souigneux de feuilleu-
ter les Escriptures saintes, ayant la volonté de renger ses
pensées & ses mœurs à l'obeissance de Dieu, & se reposera
de son salut entierement en Iesus Christ, il ne perdra point
le temps en vnetelle estude & occupation: ains profitera
grandement, & receura fruit & doctrine salutaire pour
laioye & consolation de son ame.

F I N.



DCN 71712125